

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2018

LOI DE PROGRAMMATION 2019-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1396)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 74

présenté par

Mme Bazin-Malgras, M. Savignat, M. Kamardine, Mme Louwagie, M. Descoeur, M. Brun,
Mme Kuster, M. Saddier, M. Bazin, M. Masson, M. Schellenberger et M. Viala

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Rédiger ainsi les quatre dernières colonnes de la dernière ligne du tableau de l'alinéa 5 :

«

7,29	7,65	8,20	8,99	
------	------	------	------	--

».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec le tableau de l'alinéa 3 de l'article 1.